



Métropole
du Grand Paris

Paris, le 21 FEV. 2017

Le Président

Cher collègue

Tu as bien voulu me communiquer le courrier que tu as adressé le 7 février dernier au Préfet de Seine-Saint-Denis et je t'en remercie. Comme je te l'ai déjà indiqué, le concours « Inventons la Métropole du grand Paris » permet à des sites de mobiliser des équipes d'aménageurs, d'architectes et d'urbanistes et de présenter à un jury qui statue, dans un premier temps, pour ne retenir que trois groupements par site. Ces jurys siègent depuis le 7 février dernier tous les jours, à raison de deux heures par jury, avec jusqu'à six jurys par jour afin de pouvoir examiner d'ici au 28 février l'ensemble des 59 sites et des 420 groupements candidats.

Le site de la reconversion de l'usine EIF (Murs à pêche) a fait l'objet du jury qui s'est réuni le 9 février dernier et pour lesquels trois dossiers ont été retenus. Tu comprendras bien que la confidentialité de l'ensemble des décisions du jury s'impose et par conséquent m'interdit d'en communiquer d'avantage avant la fin officielle de la première phase du concours. Aussi, il est évident qu'il est trop tard pour changer quoi que ce soit, la décision du jury étant souveraine dans l'organisation du concours.

En regrettant de ne pouvoir t'apporter une meilleure réponse, je te prie de croire,

Cher collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Député-Maire de Rueil-Malmaison

Monsieur Razzy HAMMADI
Député de la Seine-Saint-Denis
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75007 PARIS